



**ATLANTIQUE HABITATIONS**

Société Anonyme d'Habitations à Loyer  
Modéré

Allée Jean Raulo

B.P. 30335

44803 SAINT HERBLAIN Cedex

Le 9 mars 2018

Objet de la consultation :

**Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'Extension et réhabilitation d'un Etablissement  
d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes**

**Consultation de Maîtrise d'œuvre**

**REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION**

## **Préambule :**

Atlantique Habitations envisage un projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD de ST JULIEN DE VOUVANTES, 7 rue des Rochettes. L'établissement est actuellement occupé.

# **1 – Définition de l'opération :**

## **A1 – Définition de l'Opération :**

### **A1.1 – Programme sommaire :**

Le projet consiste :

- Extension et restructuration de la Restauration (Salle à manger/cuisine),
- Mise en conformité des vestiaires du personnel,
- Extension des Espaces communs en R+1 permettant d'y recevoir 10 chambres simples dans le cadre d'une extension future.

Performance énergétique à atteindre : Atteindre une performance par rapport à la réglementation thermique en vigueur à ce jour.

Référence cadastrale du projet : section H, numéros 297, 342, 429, 727, 729, 767 & 769 pour une superficie de 114a 89ca

### **A1.2. – Coût de l'opération :**

L'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux est fixée globalement à :  
1 500 000 € HT.

# **2 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage :**

La maîtrise d'ouvrage est composée des sociétés **Atlantique Habitations**.

Les parties contractantes sont :

D'une part,

**ATLANTIQUE HABITATIONS**, Société Anonyme d'H.L.M. dont le siège social est à SAINT-HERBLAIN, allée Jean Raulo.

Représentant légal : Monsieur **Jean-Marie BAGUET**, Directeur Général,

D'autre part,

Le **groupement de Maîtrise d'Œuvre** représenté par son mandataire.

Les entreprises peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement. Le groupement sera conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

## **2.1 - Durée du marché :**

Le marché de maîtrise d'œuvre débutera à la notification du contrat et s'achèvera au terme de la mission. La durée des travaux est estimée à 24 mois.

### **3 – Mode de consultation :**

La présente consultation relève d'appel d'offre ouvert en procédure adaptée réglementée.

#### **3.1 - Organisation générale prévisionnelle de la consultation :**

Publicité :	jeudi 15 mars 2018
Réception des candidatures :	jeudi 5 avril 2018
Ouverture des plis :	jeudi 12 avril 2018
Commission marchés :	avril 2018
Engagement des études :	mai 2018

#### 3.2

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

Le Directeur Général de la société ATLANTIQUE HABITATIONS se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si les propositions obtenues ne lui paraissent pas acceptables.

### **4 – Liste des documents fournis aux équipes candidates :**

Les documents fournis aux équipes candidates sont les suivants :

- Le présent règlement particulier de consultation,
- L'avis d'appel à concurrence publié dans la presse,
- CCT, CCA et le contrat d'OPC,
- Faisabilité –projet technique présentation CUB

### **5 – Dispositions particulières :**

En cas d'ambiguïté ou d'incertitude de toute sorte, les concurrents peuvent faire une demande de renseignement par écrit (courriel ou voie postale) au représentant du maître d'ouvrage **jusqu'au 30 mars 2018**

Thierry BRUNAUULT, Responsable de Programmes, Atlantique Habitations.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter, jusqu'à cette date, des modifications mineures ou des précisions au dossier de consultation. Il devra alors les notifier au même moment à chacune des équipes ayant retiré le dossier.

### **6 – Forme du groupement et missions :**

Les entreprises peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement.

Le Groupement sera conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Le groupement pluridisciplinaire comprendra un ou des architectes, une équipe de bureaux d'études regroupant à minima les compétences suivantes : fluides, études thermiques, cuisine collective, économie de la construction et architecture.

L'architecte membre du groupement, sera désigné comme mandataire, et représentera l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne responsable du marché, et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Sauf pour les architectes mandataires d'un groupement, il n'est pas demandé aux bureaux d'études de répondre de manière exclusive dans un seul groupement. Autrement dit un bureau d'études pourra remettre sa candidature avec plusieurs équipes.

## **7 – Document à remettre par les équipes candidates**

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française. Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : **euro**.

Si le groupement de candidats retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 10 jours après avoir été averti par écrit par le maître d'ouvrage.

**Le dossier de réponse à consultation est à remettre par les équipes candidates. Il sera constitué notamment des éléments suivants :**

1. Identification de l'équipe candidate,
2. Une note sur la méthodologie de travail,
3. **3 références de dossier similaires déjà réalisés,**
4. DC1 et DC2,
5. Délais proposés pour l'exécution de la mission,
6. Tableau de répartition des honoraires,
7. Chiffres d'affaires des 2 dernières années,
8. Les extraits k-bis,
9. Attestations d'assurance décennales et civiles valides à la date de la remise de l'offre, Les certificats attestant que les entreprises sont à jour de leurs
10. cotisations sociales et professionnelles.
11. ANNEXES
  - a. Extrait K-Bis du mandataire et des cotraitants de moins de 3 mois par rapport à la date de dépôt du dossier de réponse à consultation.
  - b. Attestation d'assurances civiles et décennales, pour le mandataire et les cotraitants, valides à la date de remise de l'offre.
  - c. Les certificats attestant que les entreprises sont à jour de leurs cotisations sociales et professionnelles.
  - d. Le justificatif de la capacité professionnelle pour l'exercice de la mission de maîtrise d'œuvre, conformément à la disposition de la loi 77 - 2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.
  - e. Le candidat produira également la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire et une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015.

***Ce document devra être paraphé à chaque page. Le cachet et la signature seront apposés aux emplacements indiqués sur le document par chaque membre du groupement. Le cas échéant, si l'architecte mandataire ne pouvait obtenir avant la remise du dossier l'ensemble des signatures des autres membres du groupement, il devra alors justifier par une attestation signée du ou des cotraitant(s) qu'il est habilité à déposer la candidature.***

**Aucun autre document que ceux visés ci-dessus ne sera pris en compte. Tout autre document joint au dossier de remise des offres sera écarté et détruit. L'offre pourra être jugée inappropriée.**

## **8 – Conditions d'envoi ou de remise des offres :**

**Les candidatures et offres parviendront sous enveloppe cachetée, avant le jeudi 5 avril 2018 à 11H30 heures à l'adresse suivante :**

Monsieur le Directeur  
**ATLANTIQUE HABITATIONS**  
Allée Jean Raulo  
BP 30335  
44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX

### **Avec la mention :**

**« Consultation maîtrise d'œuvre – EHPAD ST JULIEN DE VOUVANTES - ne pas ouvrir »**

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ainsi que la mention citée précédemment.

Les plis doivent être transmis par tout moyen permettant de donner une date certaine soit **remis contre récépissé à la réception de la société Atlantique Habitations**, soit **par pli recommandé avec avis de réception postal**, et parvenir à destination avant la date et heure limites.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des dossiers. Les frais de transport sont à la charge des candidats.

## **9 – Critères de sélection des offres :**

Sous réserve de la validité des documents de la candidature et du respect du formalisme demandé.

**Le choix des candidats amenés à participer s'effectuera selon les critères suivants affectés d'un coefficient de pondération :**

- Critère 1 représentant 40 % de la cotation : Compétences et Moyens,
- Critère 2 représentant 30 % de la cotation : Références similaires,
- Critère 3 représentant 20 % de la cotation : Compétitivité de l'offre,
- Critère 4 représentant 10 % de la cotation : Délai d'exécution de la mission.

## **10 – Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **11 – Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordre technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Thierry BRUNAUT  
[tbrunault@atlantique-habitations.fr](mailto:tbrunault@atlantique-habitations.fr)  
02 51 80 67 67

S'agissant d'un renseignement administratif, les candidats peuvent faire une demande de renseignement auprès du

Pôle Marchés - Direction Juridique  
Tel : 02 51 80 67 65  
email : [eguillon@atlantique-habitations.fr](mailto:eguillon@atlantique-habitations.fr)

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter, jusqu'à cette date, des modifications mineures ou des précisions au dossier de consultation. Il devra alors les notifier au même moment à chacune des équipes ayant retiré le dossier.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter, jusqu'au 30 mars 2018 des modifications mineures ou des précisions au dossier de consultation. Il devra alors les notifier au même moment à chacune des équipes ayant retiré le dossier.

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante : [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com)

oooooOOOOooooo